DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A ASSOCIATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

AFFICHAGE EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 10 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 011-211100763-20261030-DB2026268-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-268
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, GIRY Christophe, DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, CADEL Fabien, DERKAOUI Kalvin, MEIRONE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
RATABOUIL Michel donne pouvoir à GIRAL Hélène,
SÉMAT Gérard donne pouvoir à DE ALMEIDA Marie,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
PERLES Bruno donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GIRY Christophe,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Secrétaire : BARBAUD Fabienne.

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée la demande du versement des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- « COC » (Anniversaire des 90 ans) pour un montant de 2 500 € ;
- « Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet » (reversement des droits de place) pour un montant de 23 572.40 € ;
- « Air Art » (Championnat International Pole and Aerial Sports Fédération 2026) pour un mon-tant de 350 €.
- « Confrérie du Cassoulet » (Actions de promotion) pour un montant de 3 000 €.

VU la Commission des Finances en date du 27 Octobre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus ;

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2026 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
09 NOV. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
08 NOV. 2026
Par publication le :
10 NOV. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 30 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER